



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Samedi 17 Septembre 2016 à 9 H 30

Au Restaurant Thierry GARNY - 2, Route de Besançon 25480 PIREY

Le Samedi 17 Septembre 2016, à 9 heures 30, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant Thierry GARNY 2, Route de Besançon à PIREY, sur convocation écrite (courriel) du Secrétaire Général, M. Pierre VIVIER.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Présents : Bernard BANDERIER - Marc-Olivier FONTAINE - Michel HINTZY - Roland KELLER - Jacques LAUNAY
Fernand PACHECO - Michel PETETIN - Bernadette PONTET - Serge SUIF - Micheline VETTORETTI
Jean VIEILLE-PETIT - Pierre VIVIER

Excusés : Jean-Claude DIRAND - Marie-Laure GIGON - Corine RIVIERES

Absents : Hervé JACQUIN - Jérémy MONNIER

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

1- Lancement de la saison 2016 - 2017

2- Evolution des tarifs Ligue : Maintien des tarifs actuels ou augmentation à proposer à l'A.G du 6/11

3- Fusion des Ligues de Bourgogne - Franche-Comté : Situation du dossier

4- Préparation de l'Assemblée Générale du 6 Novembre : Organisation matérielle et Elections

5- Questions diverses

I - Lancement de la saison 2016-2017

Le Président ouvre la séance en évoquant la réunion de la Commission CGS qui s'est déroulée le Samedi 27 Août dernier. Il remercie, d'une part, M. Fernand PACHECO, Responsable de la Commission, pour l'organisation de cette réunion à la Mairie de NOIREFONTAINE et pour la qualité de son accueil et, d'autre part, l'ensemble des membres de la Commission pour leur contribution à l'efficacité et à la sérénité des débats.

Le calendrier des compétitions régionales a été arrêté à cette occasion. M. Fernand PACHECO insiste sur la complexité croissante pour établir un calendrier cohérent susceptible de satisfaire tout le monde (comités Départementaux, clubs et compétiteurs).

Il fait état des nouvelles dispositions réglementaires qui seront prochainement applicables à plusieurs disciplines dès lors qu'elles auront été validées par les instances fédérales. Ces changements, devenus traditionnels à la charnière entre 2 Olympiades, seront diffusés d'ici la fin de l'année 2016.

(Par ex., outre les modifications spécifiques aux disciplines à proprement parler, l'interdiction totale du jean bleu (toile Denim) sera sans doute définitivement actée).

II - Evolution des tarifs Ligue

II-1 - Le Président rappelle le tarif actuel des licences et les modalités de sa fixation lors de la dernière augmentation. Au cours du débat, est évoquée la bonne santé financière actuelle de la Ligue de Franche-Comté, ainsi que la prochaine fusion avec la Ligue de Bourgogne qui pourrait avoir un impact sur le tarif des licences.

En conclusion, le Comité Directeur décide à l'unanimité de maintenir le tarif actuel des licences et de ne pas proposer d'augmentation à la prochaine A.G.

II-2 - La dernière augmentation des tarifs "compétitions" a été appliquée à la saison 2012-2013. M. Fernand PACHECO détaille, pour le Comité, le coût croissant des consommables (cibles diverses et accessoires). Il indique cependant que cette augmentation n'est pas de nature, à ce jour, à mettre en péril l'équilibre budgétaire des clubs organisateurs.

Il évoque également les tarifs d'engagement des équipes aux tours départementaux et régionaux du CDF des Clubs. Contrairement aux autres tarifs, ils n'ont pas varié depuis la création de cette compétition (EDT : 30 € - Adultes : 40 €). Ces matches nécessitent un nombre important de cartons pour les phases de qualification et de classement et il serait souhaitable de procéder à une révision des tarifs.

En conclusion du débat, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs "compétitions" à leur niveau actuel, excepté pour les CDF des Clubs dont les tarifs sont portés à **40 € pour les équipes EDT et à 50 € pour les équipes Adultes**. Cette augmentation est applicable dès cette saison.

II-3 - M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, rappelle la récente augmentation des tarifs fédéraux en matière de déplacements :

Nouveau barème = Taux kilométrique : 0,38 €/km / Indemnités de repas : 22 € / Nuitée : 50 €

Le Comité Directeur prend acte de cette revalorisation et, comme le veut la coutume, ces nouveaux tarifs sont, dès à présent, applicables à la Ligue de Franche-Comté.

II-4 - Le Président évoque le montant de la prime d'arbitrage destinée à aider les arbitres pour l'achat des tenues et petits matériels divers. Cette prime s'élève, depuis l'année 2000, à **3,85 € par demi-journée** et son versement annuel se déclenche au-delà d'un seuil de **8 demi-journées** sur la saison sportive.

Après débat, le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de porter le tarif à **5 € par demi-journée** et à maintenir le seuil de déclenchement du paiement à **8 demi-journées**.

II-5 – La Ligue Régionale verse des primes Podium aux tireurs et aux équipes de clubs qui obtiennent des places sur les podiums des divers Championnats de France, Championnats d'Europe et Championnats du Monde.

Le Président propose d'étendre le versement de ces primes aux diverses Coupes d'Europe et Coupes du Monde avec application du même barème que pour les Championnats.

Les présidents de club seront invités à informer la Ligue des résultats de leurs tireurs pour obtenir le paiement de ces primes.

Le Comité Directeur accepte et valide ces dispositions à l'unanimité.

III - Fusion des Liges Régionales et réorganisation fédérale

III-1 – Concernant la fusion des Liges de Bourgogne et de Franche-Comté, le Président a eu un contact récent avec M. Jean-François ROULOT, Membre du Comité Directeur Fédéral, Président de la Commission Juridique de la F.F.Tir et Président de la Ligue de Bourgogne.

A ce jour, le dossier de la fusion des Liges est encore à l'étude à la F.F.Tir et aucune information nouvelle n'a filtré sur la conclusion des travaux en cours.

Rien n'est encore officiellement décidé quant à la nature et aux conséquences des réformes administratives et sportives liées à cette fusion.

Chacune des Liges potentiellement concernée tiendra donc son A.G électorale normale et procédera au renouvellement de son Comité Directeur.

III-2 - Une rumeur persistante ferait état de la volonté de certaines personnes de créer une Fédération de Tir réservée aux professionnels (forces de sécurité, convoyeurs de fonds, etc..). Cette fédération n'aurait pas d'objet sportif à proprement parler mais servirait de cadre à des formations et stages de tir en situation.

Officiellement, aucune décision ou initiative n'a encore été prise ou formalisée, à quelque niveau que ce soit.

IV – Préparation de l'Assemblée Générale du 6 Novembre

IV-1 - En cette année électorale, le Président propose d'intégrer la procédure de vote dans l'ordre du jour de la manière la plus judicieuse possible afin de ne pas trop retarder le déroulement de l'A.G.

Le scrutin se déroulera juste avant la pause avec le concours de **4 scrutateurs** désignés en début d'assemblée. Le dépouillement du scrutin sera effectué pendant la pause et les rapports des commissions qui ouvriront la reprise des débats.

Les résultats seront proclamés dès la fin du dépouillement. La désignation du Président sera effectuée sans délai par le Comité Directeur nouvellement élu et cette désignation sera immédiatement soumise à l'approbation de l'Assemblée. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est donc fixé de la manière suivante mais pourra utilement être adapté selon les exigences du moment :

- * Mot d'accueil du Président
- * Présentation des personnalités invitées
 - * Appel des sociétés
 - * Approbation du compte-rendu de l'A.G du 8 Novembre 2015
 - * Désignations des 4 assesseurs
 - * Rapport moral du Président et vote
 - * Rapport financier du Trésorier Général, Rapport des Vérificateurs aux Comptes et vote
 - * Désignation des Vérificateurs aux Comptes pour la saison 2016-2017
 - * Election du Comité Directeur
 - * Pause – Dépouillement du scrutin
 - * Rapports des Commissions
 - * Proclamation des résultats (dès la fin du dépouillement)
 - * Désignation du Président par le Comité Directeur et présentation à l'Assemblée pour approbation

* Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G Fédérale de Janvier 2017

* Intervention des personnalités

* Questions diverses (ne seront examinées que les questions posées par écrit avant le 30 Octobre)

Le Président fait état d'une demande formulée par M. Georges MOURAND, Président de la S.T HERIMONCOURT et concernant la possible invitation à l'A.G de M. Jean-Philippe BERTAUD (Préfecture du Doubs) afin d'évoquer les éventuelles modifications réglementaires en cours ou à venir en matière d'armes à feu.

En l'absence, à ce jour, de toute réforme récente et confirmée et compte tenu de l'ordre du jour déjà très chargé de cette A.G, il est décidé de remettre, si nécessaire, cette intervention à une date ultérieure et sous une forme restant à déterminer.

IV-2 - Les candidatures à l'élection du nouveau Comité Directeur de la Ligue devront obligatoirement être formulées par écrit. A cette fin, un document sera adressé à chaque club par le Secrétaire Général avec les convocations. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **Mercredi 26 Octobre** et la liste des candidats (liste ouverte) sera arrêtée définitivement le **Dimanche 30 Octobre** et publiée sur le site de la Ligue.

La procédure de candidature au titre de délégué de la Ligue (porteur de voix) à l'A.G Fédérale suivra le même processus. Concernant les membres sortants de l'actuel Comité Directeur, un tour de table est effectué, à titre indicatif et informel, par le Président. Il apparaît que 10 d'entre eux souhaitent se représenter, 2 d'entre eux souhaitent se retirer et 5 réponses restent en suspens ou n'ont pas été communiquées.

IV-3 – Les participants à l'Assemblée Générale seront convoqués pour 8 H 30 et celle-ci se déroulera selon la chronologie suivante :

* 8 H 30 à 9 H : Café d'accueil

* 9 H à 12H : Assemblée Générale

* A partir de 12 H (selon l'avancée des débats) : Repas

Le menu choisi est le suivant :

* Apéritif : Kir Griotte - Gougère au Comté et feuilletés divers

Entrée : Millefeuille de Morteau en terrine et Petit Mesclun

Plat : Suprême de Poulet Jaune en croûte de Comté, sauce au Savagnin et garniture de saison

Duo de fromages et salade verte

Dessert : Vacherin Tradition Vanille Framboise

Pain - Café - Eaux - Vins (1 bouteille pour 4)

Le prix des repas est fixé à 35 €. Comme de coutume, la Ligue prend à sa charge 2 repas par club.

La date limite de réservation est fixée au **Mercredi 26 Octobre** auprès de M. Roland KELLER avec envoi d'un chèque de caution de 70 € qui sera restitué au club si la réservation des 2 repas est respectée.

V - Questions diverses

V-1 - Le Secrétaire Général fait le point sur la Remise des Récompenses qui doit se dérouler l'après-midi même.

Suite à ses deux courriels adressés à tous les clubs, une proportion non négligeable de ceux-ci n'a pas donné suite. Certains clubs n'ont aucune récompense à recevoir et ne se sentent donc pas concernés mais, parmi les clubs et tireurs récipiendaires, beaucoup n'ont pas donné de réponse quant à leur participation et cela ne facilite pas l'organisation de la manifestation.

Seuls 2 clubs (l'USPV PONT-DE-ROIDE et l'ASTUS TAVAU), dont l'absence était prévue, se sont excusés par la voix de leurs présidents en précisant qu'ils étaient invités à des manifestations identiques dans leurs communes de résidence et ils ont logiquement privilégié celles-ci en raison du soutien régulier qui leur est apporté par ces collectivités locales.

V-2 - M. Roland KELLER donne lecture d'une lettre de remerciements du Comité Départemental Handisport 90.

A l'occasion du décès de M. François CAMUS, ancien dirigeant de la ST La Miotte-Belfort, qui était très attaché au mouvement Handisport et conformément aux souhaits de ses proches, la Ligue de Franche-Comté a manifesté son soutien par le versement d'un don au CD Handisport 90 qui a affecté cette somme au financement de matériels destinés aux sportifs en situation de handicap. Le CD Handisport 90 remercie chaleureusement la Ligue pour ce geste.

M. KELLER fait également état d'un courrier reçu de l'USPV PONT-DE-ROIDE et, plus particulièrement, des jeunes licenciées du club qui ont décroché le titre de Championnes de France par équipes en Carabine Benjamins Filles à l'occasion du dernier CDF Ecoles de Tir à MONTBELIARD.

Par ce courrier signé de leurs mains et agrémenté de leur photo, Lysa DALONGEVILLE, Anne FANTINI et Laurine HERARD remercient la Ligue pour la prime "Podium" de 70 € qui leur a été versée à cette occasion.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Corine RIVIERES, Présidente de la ST des 4 Cibles de PLANCHER-BAS qui remercie la Ligue pour l'attribution à son club d'une subvention exceptionnelle pour aider au financement des équipements de sécurité de ses installations rendus nécessaires par une récente effraction.

V-3 - Le Président évoque la relance adressée par la F.F.Tir aux clubs qui n'auraient pas encore d'homologation de leurs stands. En cas de non-régularisation dans les tout meilleurs délais, la F.F.Tir pourrait refuser la délivrance d'avis verts aux tireurs de ces clubs.

Avant que cette disposition soit effectivement appliquée, la Commission d'Homologation de la Ligue va procéder à la visite des clubs concernés. Selon la F.F.Tir, 14 clubs seraient répertoriés dans la région mais, selon la liste actualisée par la Ligue des installations réellement existantes et utilisées, ce nombre serait notablement inférieur.

M. Bernard BANDERIER, Vice-Président de la Ligue, intervient sur le sujet des visites de stands effectuées par les services de sécurité (police ou gendarmerie) à la demande des Préfectures. Il précise que ces visites ont pour objet principal la sensibilisation à l'amélioration de la sécurité des stands contre le vol. Un rapport est alors rédigé par le service qui est intervenu mais, comme l'indique Bernard BANDERIER, ce rapport n'a aucun caractère de contrainte et il rappelle que les seules obligations contraignantes en la matière ne sont que celles qui figurent dans la législation sur les armes.

V-4 - La Région de Bourgogne - Franche-Comté a adressé au Président un courrier d'information sur la mise en place prochaine de contrats de développement de la pratique sportive.

La contractualisation des aides au développement sera proposée pour une durée de 3 ans et, à compter de 2017, les actions soutenues devront être mises en place dans le cadre de l'année civile.

Pour obtenir l'appui de la Région, les actions devront suivre impérativement les axes suivants :

- * La structuration régionale du sport fédéral
 - * Le parcours des jeunes sportives et sportifs
 - * Le développement sportif des territoires
 - * Le lien social et l'égalité d'accès à la pratique
- * la valorisation et le développement du sport féminin (cet axe est obligatoire et prioritaire)

Le Président et son homologue de la Ligue de Bourgogne, M. Jean-François ROULOT, vont prochainement rencontrer Mme Laetitia MARTINEZ, Vice-Présidente en charge du sport à la Région de Bourgogne - Franche-Comté dans le cadre de ces nouvelles dispositions.

V-5 - Michel PETETIN évoque la tendance croissante de certains clubs à solliciter des informations de plus en plus confidentielles à l'appui des demandes d'adhésion qu'ils reçoivent. Il est à craindre que ces demandes concernent des éléments de vie privée que les clubs n'ont pas à connaître. Le Président rappelle qu'un formulaire-type de demande d'adhésion est disponible dans l'application ITAC et il précise qu'il va interroger la F.F.Tir sur la conduite à tenir en la matière.

Dans l'attente de plus amples informations ou précisions, le Comité Directeur invite les clubs à la plus extrême prudence dans la recherche d'informations sur leurs adhérents potentiels.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 12 H 15.

Fait à Besançon, le 17 Septembre 2016

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

Le Secrétaire Général

Pierre VIVIER

